



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ventes à la sauvette

Question écrite n° 94567

Texte de la question

Il est regrettable de constater la présence de vendeurs à la sauvette, en particulier le soir, dans le passage du Souvenir, souterrain qui relie le haut des Champs-Élysées à l'Arc de Triomphe à Paris et même à la tombe du Soldat inconnu et à la flamme, laquelle, chargée de valeur symbolique, constitue en fait la flamme de la nation. Cette présence de vendeurs à la sauvette porte atteinte à la dignité des lieux et à l'esprit de recueillement qui doit y régner. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour redonner au passage du Souvenir le calme et l'atmosphère de respect qui s'imposent.

Texte de la réponse

La protection du tombeau du Soldat inconnu situé sous l'Arc de Triomphe est assurée jour et nuit par des fonctionnaires de police. Ils veillent à ce qu'aucun individu ne pénètre à l'intérieur du périmètre de la flamme et, de manière plus générale, au respect de l'atmosphère de recueillement qui s'attache à ce haut lieu. Le passage du Souvenir constitue l'unique accès entre les Champs-Élysées et l'Arc de Triomphe et ce site de forte fréquentation touristique est attractif pour les vendeurs à la sauvette ce qui explique leur implantation et les difficultés qui en découlent. Aux fins de sécurisation de ce secteur, lieu de mémoire, une surveillance quotidienne diurne et nocturne est assurée par les services de la préfecture de police. Leur action est renforcée par celle des compagnies républicaines de sécurité qui interviennent notamment en période estivale. Ces dispositions ont permis de procéder, depuis le 1er janvier 2006, à 159 contraventions pour vente à la sauvette aux abords de l'Arc de Triomphe dont trente-quatre dans le passage du Souvenir.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94567

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5086

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7846